

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Olivet le 29 janvier 2013





Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux résultats de l'étude hydrogéologique réalisée par Stéphane Binet
2. Présentation des résultats de qualité des eaux
3. Informations sur les points noirs eaux pluviales de l'Agglo
4. Avis de la CLE sur un projet de forage
5. Points divers



1. Présentation des nouveaux résultats de l'étude hydrogéologique réalisée par Stéphane Binet

Deux nouvelles hypothèses testées

1. La sensibilité du modèle à l'utilisation des données piézométriques 1966

Données de 1966 comparées à des données d'une carte de 2008

Pas de constat de changement de piézométrie pour les hautes eaux

→ Conforte l'hypothèse que les variations piézométriques observées sont intimement liées aux variations du niveau de la Loire sans dérive temporelle

2 autres tests valident cette hypothèse : variabilité de la piézométrie corrélée aux fluctuations annuelles du niveau de la Loire

En d'autres termes, la nappe serait à priori toujours au même niveau qu'en 1966

Deux nouvelles hypothèses testées

2. L'impact des prélèvements agricoles sur la ressource en eau à l'étiage

4 scénarios ont été testés :

- Pas de prélèvement lié à l'agriculture
- L'agriculture diminue par 2 sa consommation
- L'agriculture consomme comme aujourd'hui
- L'agriculture double ses prélèvements dans les calcaires

Le modèle indique que le doublement des prélèvements fait diminuer les débits qui débordent vers le Loiret mais dans un ordre de grandeur très faible (0,1m³/sec)

L'impact des prélèvements agricoles est plus faible que le pompage d'eau potable ou encore la gestion des biefs



Etude hydrogéologique – nouveaux tests

Réalisation d'une plaquette de vulgarisation des résultats

* ICERE *

Impact des Changements Environnementaux sur la Ressource en Eau

DU VAL D'ORLEANS

Fonctionnement hydrogéologique du Loiret et bilan des flux d'eau (en millions de mètres cube par an), d'après Guézennec et Binet, 2010

Contexte

Depuis quelques années, les débits du Loiret semblent diminuer. La recherche des causes de cette diminution se confronte à un problème multifactoriel. Au cours des 30 dernières années le Val d'Orléans a subi de nombreuses modifications qui peuvent potentiellement impacter les débits de la rivière. Les pompages, l'urbanisation, l'enfoncement du lit de la Loire, la gestion des écoulements... sont autant de facteurs qui influencent les écoulements.

Afin de hiérarchiser les causes de l'assèchement du Loiret de la plus probable à la moins probable, un modèle hydrogéologique a été réalisé sur le Val d'Orléans.

En basses eaux, le Loiret de surface est principalement alimenté par le Loiret souterrain, dont la plus grande partie de l'eau provient des pertes de Loire (Figure ci-dessus), et s'écoule sous le Val d'Orléans via un réseau de conduits karstiques (photo).

Conduits karstiques dans le système du Val d'Orléans. Photographie de P. Bolomoreau

REALISATION

FINANCEMENT

COLLABORATIONS

En collaboration avec la Lyonnaise des eaux, la Commission Locale de l'Eau a participé à l'élaboration d'un cahier des charges et au suivi de ce projet, ainsi qu'à la synthèse des données existantes.

Construction d'un modèle

Le modèle numérique simule les écoulements d'eau souterrains entre la Loire et le Loiret. Il se base sur une importante synthèse des données hydrogéologiques existantes sur le Val, provenant de plus de 2000 forages.

Après validation, interroger le modèle permet d'apporter des informations sur le fonctionnement de la rivière du Loiret en basses eaux.

VERROUS SCIENTIFIQUES :

L'analyse des vides observés dans les forages permet de localiser ponctuellement les conduits karstiques. Croisée avec les données de traçage, l'origine de cette étude est de proposer une carte des zones à forte probabilité de présence d'un conduit sous terre, à l'échelle du Val. Ceci est indispensable pour comprendre les écoulements d'eau sous terre.

VALIDATION DU MODELE

Comparaison entre les hauteurs d'eau calculées par le modèle et celles observées dans les forages du Val

ETUDES COMPLEMENTAIRES

(1) Un suivi temporel horaire :
- des niveaux d'eau du Loiret
- des forages du Val
- de la qualité des eaux souterraines (conductivité, température, turbidité)

(2) Une carte piézométrique récente en basses eaux du Val d'Orléans.

Modèle géologique 3D du Val d'Orléans, en bleu les calcaires, en violet les roches imperméables argileuses, en rouge les alluvions de la Loire

Résultats de la modélisation

- Une baisse de 1 mètre du fil d'eau de la Loire à la pointe de Courpavin provoquerait une baisse des apports d'eau souterraine vers le Loiret de 50%.
- Les effets de pompage A.E.P. ne sont pas négligeables en période de basses eaux puisque le pompage peut diminuer les débits d'eau souterraine arrivant au Loiret de 10 % environ.
- Augmenter le niveau d'eau dans le Loiret de 10 cm diminue de 5% les débits de débordement. Maintenir le niveau d'eau le plus bas possible permet une meilleure vidange de l'aquifère. Les débits de soutien d'étiage s'en trouvent ainsi augmentés, mais la hauteur d'eau dans la rivière sera minimale.
- L'augmentation des pompages agricoles fait diminuer les débits qui débordent vers le Loiret de surface, cependant les prélèvements agricoles ont moins d'impact que les prélèvements AEP.

Les débits d'étiage du Loiret sont contrôlés par de nombreux facteurs, soulignant la fragilité de la rivière Loiret. Parmi ces facteurs, le niveau d'eau en Loire aval est prépondérant. Relativement, les activités humaines ont une incidence secondaire. Compte tenu de cette fragilité, une attention particulière doit être portée au développement futur des activités afin que celles-ci n'altèrent pas plus le milieu naturel

Pour en savoir plus :
A. Guézennec et S. Binet (2010)
La Loire souterraine : circulations karstiques dans le Val d'Orléans. Géosciences n°12, en ligne

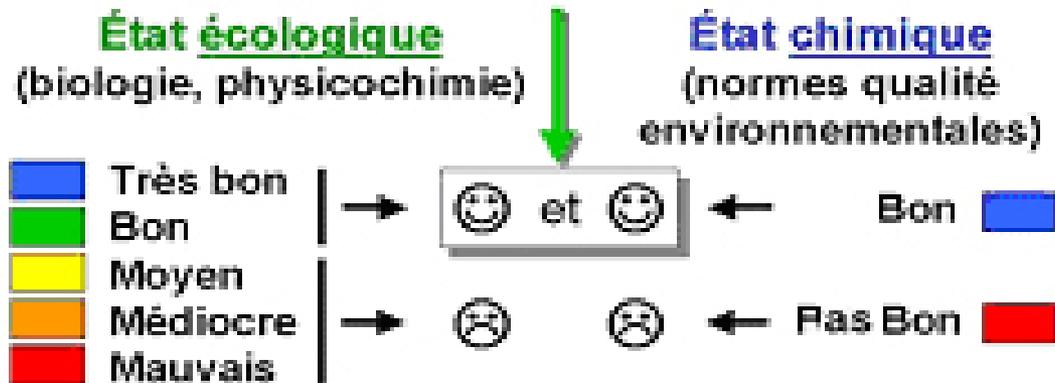
Auteurs et contact :
Christiane Binet
christiane_binet@univ-orleans.fr
Christelle Auterives
Jean-Baptiste Charrier



2. Présentation des résultats de qualité des eaux

Rappel

La notion de bon état eaux de surface



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne



Etat écologique

Méthode d'évaluation de l'état des eaux – **SEQ-Eau V2**

Utilisée depuis 2003

L'évaluation de la qualité de l'eau d'un échantillon est réalisée grâce à la caractérisation d'altérations.

Matières organiques et oxydables (MOOX)	Minéralisation (MINE)
Matière azotée hors nitrates (AZOT)	Couleur (COUL)
Nitrates (NITR)	Micro-organismes (BACT)
Matières phosphorées (PHOS)	Micropolluants minéraux (MPMI)
Effets des proliférations végétales (EPREV)	Pesticides (PEST)
Particules en suspension (PAES)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
Température (TEMP)	Poly-chloro-bipheyles (PCB)
Acidification (ACID)	Micropolluants organiques autres (MPOR)



Présentation des résultats de qualité des eaux

Dans chaque altération sont regroupés plusieurs paramètres similaires permettant d'identifier un type de pollution précis.

Ex : MOOX (O₂, saturation d'O₂, DCO, DBO₅, COD)

En tout, pour un échantillon d'eau environ 150 paramètres sont analysés

Pour chaque paramètre sont définies des valeurs seuils permettant de définir une classe et un indice de la qualité des eaux

Ex : matières en suspension

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
<25	<50	<100	<150	

Ces classes de qualité de l'eau sont construites à partir de l'aptitude de l'eau à la biologie et aux usages liés à la santé (production d'eau potable ainsi que loisirs et sports aquatiques) considérés comme les usages principaux

Pour chaque altération, le paramètre le plus déclassant est retenu

Méthode devenue obsolète qui est en cours de remplacement

Méthode d'évaluation de l'état des eaux – **SEEE (système d'évaluation de l'état des eaux)**

Méthode en cours de développement

L'évaluation porte sur des briques élémentaires appelées "**éléments de qualité**" représentatifs des différents compartiments de la ressource ou de l'écosystème. Par exemple, pour les eaux de surface, on distingue des éléments de qualité chimique, physiques ou biologiques. Ces éléments de qualité sont organisés selon une structure arborescente dénommée "**arbre des éléments de qualité**".

L'évaluation se fait selon un processus en plusieurs étapes qui fait appel à des stratégies d'évaluation (ensemble de méthodes), à des phases de calcul et d'expertise sur les produits aboutissant aux rapports d'évaluation.



Présentation des résultats de qualité des eaux

Catégorie d'eau :

Cours d'eau

Arbre des éléments de qualité :



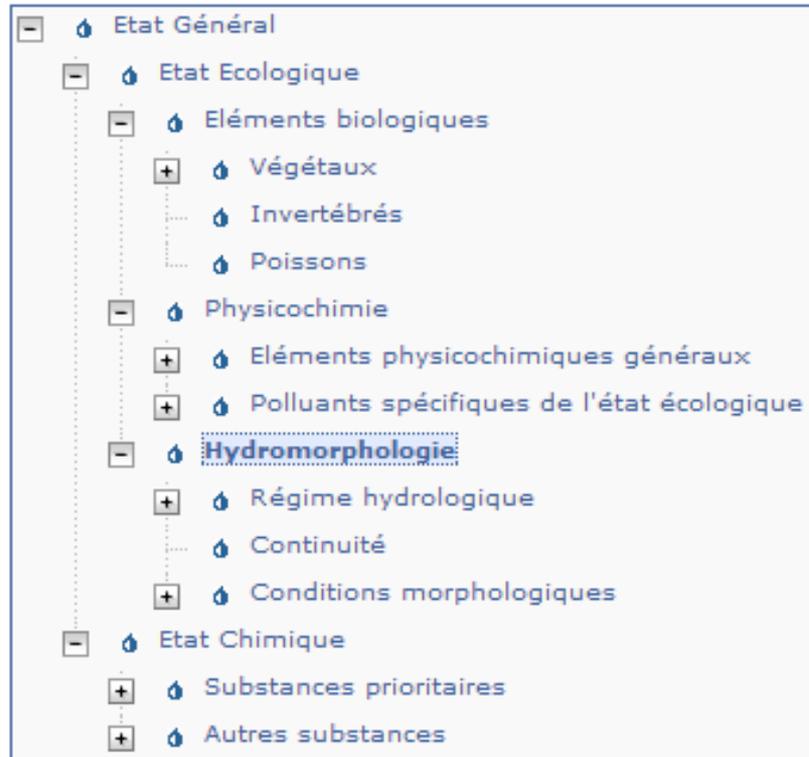


Présentation des résultats de qualité des eaux

Catégorie d'eau :

Cours d'eau

Arbre des éléments de qualité:





Présentation des résultats de qualité des eaux

La **stratégie d'évaluation** est déterminée par :

- le choix du **niveau** sur lequel porte l'évaluation.
- le choix des méthodes à appliquer sur tous les nœuds situés en aval de ce niveau d'évaluation.

De nombreuses stratégies existent, tout dépend de l'objectif recherché.

Le notre est de savoir où nous en sommes par rapport au bon état des eaux :

→ la stratégie à appliquer est celle de la DCE

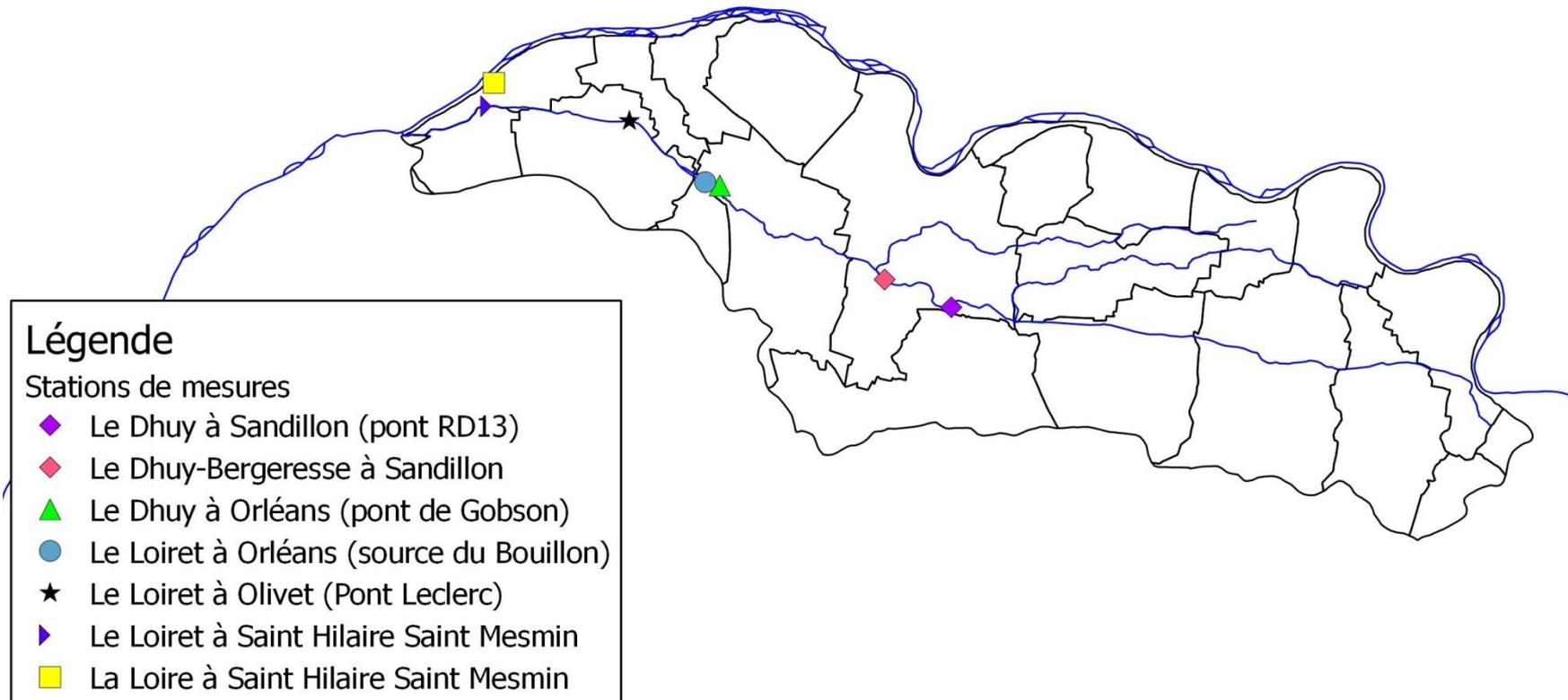
Les indicateurs (indices ou métriques qui caractérisent les éléments de qualité) et les règles d'agrégation conformes à la DCE y sont appliqués

Cependant certains indices ou métriques sont en train d'être revus ou créés pour certains éléments de qualité (ex : hydromorphie, indice IPR+....)

Le SEEE est encore en cours de construction



Stations de mesures RCS et RCO sur le territoire du SAGE



Légende

Stations de mesures

- ◆ Le Dhuy à Sandillon (pont RD13)
- ◆ Le Dhuy-Bergeresse à Sandillon
- ▲ Le Dhuy à Orléans (pont de Gobson)
- Le Loiret à Orléans (source du Bouillon)
- ★ Le Loiret à Olivet (Pont Leclerc)
- ▶ Le Loiret à Saint Hilaire Saint Mesmin
- La Loire à Saint Hilaire Saint Mesmin



Présentation des résultats de qualité des eaux

Rappel : objectif bon état écologique 2027

Présentation des résultats 2012 – Dhuy – Méthode SEQ-Eau

Evaluation du Dhuy - année 2012 - Méthode SEQ-Eau version 2							
Etat Général	Etat écologique	Eléments biologiques				IBD	
						IBG	
						IPR	
						O2	
						TxO2	
						DBO5	
						COD	
						TEMP	
						Nitrates	
						Matières azotées	NO2-
							NH4+
						Matières phosphorées	Orthophosphates
							Phosphore total
						Acidification	pH min - pH max
							MES
						Turbidité	
					Polluants spécifiques		
Etat chimique							



Présentation des résultats de qualité des eaux

Présentation des résultats 2012 – Dhuy – Méthode SEEE

Evaluation du Dhuy - année 2012 - Méthode SEEE

Evaluation du Dhuy - année 2012 - Méthode SEEE							
Etat Général	Etat écologique	Eléments biologiques				IBD	
						IBG	
						IPR	
		Physico-chimie	Eléments physicochimiques généraux	bilan de l'oxygène (MOOX)		O2	
						TxO2	
						DBO5	
						COD	
						TEMP	
				Nutriments	azote	Nitrates	
						Matières azotées	NO2-
					Matières phosphorées		NH4+
						Orthophosphates	
						Phosphore total	
		Acidification		pH min - pH max			
				MES			
			Turbidité				
			MPMI				
Pesticides							
Etat chimique							

5 paramètres sont classés en état moyen

A noter que dans la méthode SEEE, il n'existe plus qu'un seuil pour les nitrates (norme eau potable : 50mg/l) et fait gagner une classe de qualité pour l'état écologique qui passe de médiocre à moyen



Présentation des résultats de qualité des eaux

Rappel : objectif bon potentiel écologique 2015

Présentation des résultats 2012 – Loiret – Méthode SEQ-Eau

Evaluation du Loiret - année 2012 - Méthode SEQ-Eau version 2									
Etat Général	Etat écologique	Eléments biologiques				IBD (végétaux)			
						IBG (invertébrés)			
						IPR (poissons)			
		Physico-chimie	Eléments physicochimiques généraux	bilan de l'oxygène (MOOX)		O2			
						TxO2			
						DBO5			
						COD			
						TEMP			
				Nutriments		azote		Nitrates	
								Matières azotées	
						Matières phosphorées			
				Acidification		pH min - pH max			
								MES	
						Turbidité			
				Polluants spécifiques					
	Etat chimique								
					NO2-				
				NH4+					
				Orthophosphates					
				Phosphore total					



Présentation des résultats de qualité des eaux

Présentation des résultats 2012 – Loiret – Méthode SEEE

Evaluation du Loiret - année 2012 - Méthode SEEE

Etat Général	Etat écologique	Eléments biologiques			IBD (végétaux)		
					IBG (invertébrés)		
					IPR (poissons)		
		Physico-chimie	Eléments physicochimiques généraux	bilan de l'oxygène (MOOX)		O2	
						TxO2	
						DBO5	
						COD	
						TEMP	
				Nutriments	azote	Nitrates	
						Matières azotées	NO2- NH4+
					Matières phosphorées		Orthophosphates Phosphore total
				Acidification		pH min - pH max	
						MES	
				Turbidité			
				MPMI			
				Pesticides			
		Etat chimique					

Interprétation

L'IBD est l'élément biologique pertinent auquel se fier pour le bon état de la masse d'eau du Loiret classée MEFM.

A noter que l'état écologique est moyen depuis 2007 sauf en 2010, soit 5 années sur 6

Les mauvais résultats sur les paramètres « oxygène » sont à attribuer à la présence des résurgences qui apportent de l'eau en anoxie en permanence à l'endroit de la station de mesure

Globalement,

Les efforts à conduire sur le Dhuy concernent :

- Les éléments biologiques
- Les matières organiques oxydables
- Les nutriments
- Les pesticides
- (les nitrates)

Les efforts à conduire sur le Loiret concernent :

- Les éléments biologiques
- (les nitrates)
- ((((((les matières organiques oxydables))))))

mais attention d'autres critères vont venir se rajouter au fur et à mesure du développement des différentes méthodes (morphologie, continuité....)



Présentation des résultats de qualité des eaux

Présentation de données complémentaires des années précédentes
(cf. document distribué en séance)

Une question récurrente ressort à la vue de ces résultats :

Est-ce que les deux stations représentent bien l'état global des masses d'eau?

- Problème des résurgences sur le Loiret et de la non prise en compte de l'impact des moulins à l'amont
- Non prise en compte du bassin aval sur la masse d'eau du Dhuy (station trop à l'amont)

→ Besoin de données complémentaires

Question à garder en tête pour les actions du contrat territorial



Présentation des résultats de qualité des eaux

Concernant l'état chimique,

Aux vues de la non-fiabilité des résultats, celui-ci n'a pas été mesuré depuis 2009. Il devrait l'être lors des prochaines campagnes de prélèvements.

Mesure du bon état pour les eaux souterraines

La notion de bon état eaux souterraines

État quantitatif

État chimique
(directive fille)



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

Pour les eaux souterraines, les données ne sont pas encore compilées dans le SEEE, il est impossible pour le moment de faire tourner le modèle pour obtenir des résultats

Présentation des résultats de qualité des eaux

Date de mise à jour :		13/05/2013							
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Evaluation Etat	Evaluation de l'état				Etat quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	Tendance significative et durable à la hausse	
			Etat chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	paramètre Nitrate 2 : bon état 3 : état médiocre	paramètre Pesticides 2 : bon état 3 : état médiocre	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique			
FRGG089	Craie du Séno-Turonien captive sous Beauce sous Sologne		2	2	2		2	non	
FRGG092	Calcaires tertiaires libres de Beauce		3	3	3	Nitrates ; Pesticides ;	3	oui	
FRGG094	Sables et argiles miocènes de Sologne		2	2	2		2	non	
FRGG108	Alluvions Loire moyenne avant Blois		3	3	2	Nitrates ;	2	non	
FRGG135	Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans		2	2	2		2	non	
FRGG136	Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous Sologne		2	2	2		2	non	
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomaniens unité de la Loire		2	2	2		3	non	

Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne



3. Informations sur les points noirs eaux pluviales de l'Agglo



Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo

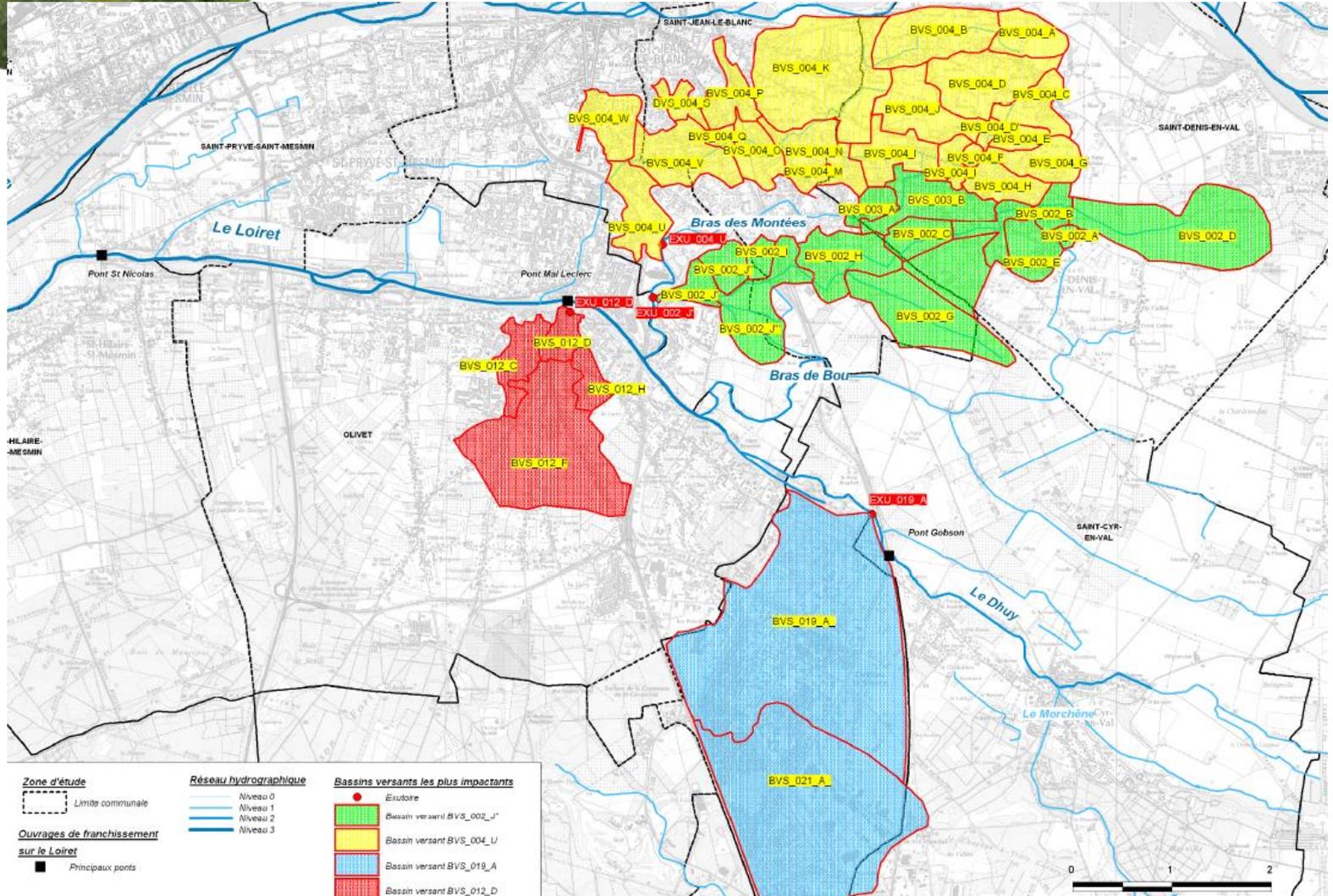
Les éléments présentés sont issus du document transmis par l'Agglo intitulé :
« *Etude d'impact des rejets au milieu naturel du système d'assainissement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire* » ; document réalisé pour la DDT 45

les études réalisées dans le cadre du SDEP de l'Agglo ont pour but de définir un programme d'actions pour limiter les charges polluantes déversées et supprimer les insuffisances des réseaux....

A l'exception de la Loire, l'étude de la qualité des petits cours d'eau en aval des rejets indique que les rejets pluviaux provoquent une dégradation de la qualité telle que le « bon état » n'est pas respecté.

Les aménagements à prévoir concernent prioritairement 8 exutoires dont 4 sur le secteur du Loiret compris entre le Pont Gobson et le Pont Maréchal Leclerc (1 exutoire sur le Dhuy, 2 sur le Bras des Montées, 1 sur le Loiret)

Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo





Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo

Sur l'ensemble de l'Agglo 114 points noirs ont été recensés et hiérarchisés en fonction des types de dysfonctionnements observés

- 4 types de dysfonctionnements hydrauliques (global, local, bénin, autres)
- 2 types de dysfonctionnements liés au rejet (permanent, ponctuel)

31 dysfonctionnements identifiés (dont 20 sur Chécy)

Sur le secteur sud, les bassins de Bel Air (Saint Pryvé Saint Mesmin) et Montission (Saint Jean le Blanc) présentent des dysfonctionnements hydrauliques récurrents....

Ces mesures montrent qu'aucun cours d'eau ne traversant l'Agglo ne respectent le bon état.

Sur des secteurs non modélisés dans le SDEP, des risques hydrauliques forts ont été identifiés au sud de la Loire sur la commune de Saint Pryve, Olivet, Saint Denis en Val et Saint Jean le Blanc

Évaluation de l'impact des déversements sur le Loiret

L'analyse prend en compte :

- les volumes rejetés au niveau de chaque exutoire par bassin versant pour la pluie de retour 1 mois (6,9 mm sur 4 heures) ;
- le débit interannuel du cours d'eau sur 4 secteurs donnés.

Nombre d'exutoires :

Loiret rive droite : 18 exutoires

Loiret rive gauche : 15 exutoires

Morchêne : 6 exutoires

Dhuy : 5 exutoires

Bras des Montées : 7 exutoires

Bras de Bou : 1 exutoire

TOTAL = 52

Tableau 35 : Estimation de l'impact hydraulique des rejets du réseau pluvial sur le Loiret générés par la pluie mensuelle (6.9 mm) sur 4 heures (SAFEGE, 2010)

Sous-secteur	Rejets eaux pluviales			Loiret	Impact sur le milieu
	Volume (m ³)	Taux d'apport (%)	Débit moyen (m ³ /s)	Débit interannuel (m ³ /s)	Indice d'impact (%)
Tronçon 1	4 700	8%	0,33	0,71	46%
Tronçon 2	34 200	61%	2,38	2,1	171%
Tronçon 3	14 600	26%	1,01	6,4	24%
Tronçon 4	2 200	4%	0,15	7,4	15%
total / Moyenne	55 700	100%	0,97	4,15	64%

Tronçon 1 Amont du pont Gobson

Tronçon 2 Entre le pont Gobson et le pont du Maréchal Leclerc

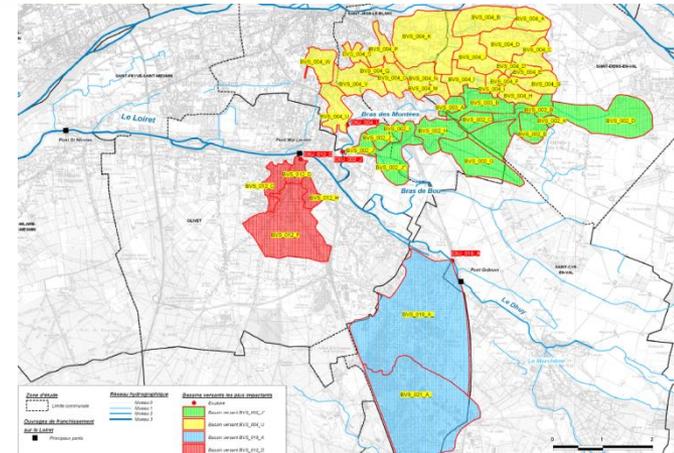
Tronçon 3 Entre le pont du Maréchal Leclerc et le pont Saint Nicolas

Tronçon 4 Aval du Pont Saint Nicolas

Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo



4 principaux bassins versants apportent 73% des apports dans le secteur. Ils sont tous équipés d'ouvrages de pré-traitement



Masse d'eau Dhuy (FRGR1140) et Loiret (FRGR0299)

Loiret _ 4 BV

Cours d'eau Effluent	Loiret			EXU_019_A	EXU_004_U	EXU_012_D	EXU_002_J'	Loiret Aval	
	2100			723,4	594,20	179,94	211,21	3809	
Paramètres	Concentration (mg/l)	Qualité	Flux (g/s)	Concentration (mg/l)	Qualité				
MES	6,7	Orange	14,1	141,54	392,48	99,13	76,56	190,0	Orange
DCO	35,1	Orange	73,7	100,65	149,77	36,98	37,94	104,8	Orange
DBO ₅	2,0	Orange	4,2	41,94	51,68	12,68	14,44	32,8	Orange
NTK	0,7	Orange	1,5	11,32	8,78	2,10	3,23	7,1	Orange

Abattement nécessaire pour atteinte du bon état (%)	
Médiane	Limite sup.
92	87
76	71
86	82
79	72

Après analyse du rejet cumulé des quatre bassins versants, on obtient un déclassement de 2 à 3 classes de qualité. Afin d'atteindre le bon état, il serait nécessaire d'atteindre un taux d'abattement moyen de l'ordre de 77% pour le paramètre MES



Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo

Les solutions préconisées par la DDT45 sont de travailler sur les paramètres DCO et MES

Le procédé le plus efficace pour le traitement des rejets d'eaux pluviales est la décantation car la très grande partie de la pollution se trouve fixée sur les matériaux solides

Deux types d'ouvrages existent :

- Décanteur classique rectangulaire
- Décanteur lamellaire (réduction par 7 de l'emprise au sol)

cours d'eau	exutoire	débit de pointe (m ³ /s)	rendement retenu MES (%)	vitesse de Hazen (m/h)	surface décanteur classique (m ²)	surface décanteur lamellaire (m ²)	prix estimatif décanteur classique (€ HT)	prix estimatif décanteur lamellaire (€ HT)
Loiret	EXU_019_A	2,01	59,2	3,7	1955	279	391 000,00 €	1 675 000,00 €
	EXU_004_U	1,35	84,1	0,7	6927	990	1 385 000,00 €	5 938 000,00 €
	EXU_002_J'	0,52	56,4	4,1	452	65	90 000,00 €	388 000,00 €
	EXU_012_D	0,66	46,5	6,2	385	55	77 000,00 €	330 000,00 €



Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo

En complément, la mise en œuvre de techniques de traitement alternatives sur les zones amont du bassin

- Barrières végétales
- Noues
- Mares et zones humides
- Massifs filtrants

- Dans la perspective de l'atteinte du bon état en situation future et pour des conditions d'étiage, les aménagements projetés aux exutoires des bassins versants les plus impactants permettront un taux d'abattement moyen de l'ordre de 56 % sur le paramètre MES et 55 % sur le paramètre DCO, ce qui constitue un gain indéniable pour la protection du milieu naturel



Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo

Calendrier prévisionnel des travaux

Cours d'eau	Exutoire	Masse d'eau	Échéance
Loiret	EXU 019 A	FRGR1140 (Dhuy)	2027
	EXU 004 U	FRGR0299 (Loiret)	2027
	EXU 002 J'		2027
	EXU 012 D		2027
La Loire	EXU-CTO	FRGR007c (Loire)	2015
L'Egoutier	EXU EG 02	FRGR1642 (Egoutier)	2027
Le Cens	EXU CHECY 01	FRGR0298 (Oussance)	NQ
La Bionne	EXU N 005 S	FRGR1182 (Bionne)	2021
L'Ivoirie	EXU N 005 AR		2021

Précision : le bon potentiel écologique est attendu pour 2015 sur le Loiret et pas 2027



Points noirs « eaux pluviales » de l'Agglo

Réaction de la part de la CLE

Proposition : envoi d'un courrier + rencontre après les élections pour évoquer les problèmes du Loiret et ne pas attendre l'échéance 2027



4. Avis de la CLE sur un projet de forage



Avis de la CLE sur un projet de forage

Projet d'installation en maraichage biologique sur une parcelle d'1,3 ha à Férolles

Débit et volume demandés d'environ 15m³/h et volume annuel environ 3000 m³

Suite aux conclusions présentées au point 1, il est proposé de rendre :

- Un **avis favorable** à cette demande



5. Points divers



Marché « communication »

Lancement du marché « communication »

Réalisation d'un guide à l'attention des riverains et définition d'une stratégie de gestion des usages

Délai de réalisation 6 mois

Budget alloué : 25 000 euros TTC

LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (article 56 à 59)

Article 56

Introduction d'une nouvelle compétence pour les communes (et EPCI)

→ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Cette compétence comprend les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du L.211-7 :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



Législation

Les EPCI peuvent se substituer aux communes pour cette compétence si celle-ci leurs a été transférée

Une taxe peut être instituée par délibération pour la réalisation de ces nouvelles compétences dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant

Article 57

Création d'EPTB

Création d'**EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux)** : groupement de collectivités territoriales constitué en application des [articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales](#) à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux

EPAGE

Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

Organisation par bassin versant

Établissement pouvant être créés à la demande du Préfet coordonnateur de bassin dans le cadre de l'élaboration ou révision du SDAGE

À la demande de collectivités également

La création de l'établissement public est décidée par arrêté préfectoral ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés après accord des organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations



Législation

Les ressources de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau se composent des contributions de ses membres, de subventions et de prêts.

Article 59

Les conseils généraux, les conseils régionaux, leurs groupements ou les autres personnes morales de droit public qui assurent l'une des missions mentionnées aux [1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement](#) à la date de publication de la présente loi exercent les compétences qui s'y rattachent jusqu'au transfert de celles-ci à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, au plus tard jusqu'au 1er janvier 2018.

Les I et II de l'article 56 de la présente loi entrent en vigueur le 1er janvier 2016.

Toutefois, les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, mettre en œuvre par anticipation les mêmes I et II.



Législation

chaque préfet coordonnateur de bassin met en place une mission d'appui technique composée de représentants de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette mission réalise notamment un état des lieux des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence.

L'Etat ou l'un de ses établissements publics, lorsqu'il gère des digues à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, continue d'assurer cette gestion pour le compte de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent pour la défense contre les inondations et contre la mer pendant une durée de dix ans à compter de cette date.



JDD 2014

Journées du développement durable de la ville d'Orléans

Thématique 2014 : l'Eau

Dates : 17 et 18 mai

Tenue de stand envisagée, besoins de volontaires.



Tableau de bord

Pour la rédaction et la relecture du tableau de bord, besoin de constituer un petit groupe de travail restreint (4-5 personnes maximum)

Des volontaires?